

OBJECTIFS

- Demande de fournitures (produit et actes non remboursables).
- Demande d'intervention pour une aide à domicile.

LEVIER A ACTIVER

- Contacter l'Assistante sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

LES BONNES PRATIQUES

- Pas de condition d'âge.
- Patient relevant d'une Affection de Longue Durée (ALD) ou demande en cours). Ne concerne pas les assurés pris en charge par la Caisse Nationale Assurance Vieillesse (CNAV), ni les situations pouvant relever de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou des départements.
- Durée : 50 heures sur 3 mois.